

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UTT

26 Novembre 2018

Condition de quorum vérifiée : 21 membres présents, dont 5 membres représentés sur un total de 38 membres

>> Étaient présents :

Monsieur le Professeur François HENN, Président de l'Université du Tiers Temps
Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier, Président du CA de l'UTT
Monsieur Henri REBOUL, Représentant des enseignants de l'Université de Montpellier
Monsieur Dominique TRIAIRE, Représentant des enseignants de l'Université Paul-Valéry
Monsieur Daniel NIGOUL, Représentant des enseignants de l'UTT
Monsieur Régis MARTIN, Vice-président de l'UTT
Madame Ondine JAULMES, Responsable Administrative de l'UTT
Madame Laurène LATORRÉ, Gestionnaire de l'UTT

Représentants des étudiants

Madame Ginette COLAS
Monsieur Jean-François COLONNA
Madame Georgette FALUT
Madame Nicole FORT
Madame Thérèse GERVAIS
Monsieur Gilbert GEYSSE
Monsieur Philippe MANDON
Madame Simone POCCARD-CHAPUIS
Madame Nicole ROCCHI
Madame Dalila SIBLOT
Madame Anne-Catherine TERME
Madame Anne TERRIBLE
Monsieur Gérard VIDAL

>> Étaient absents :

Monsieur Patrick GILLI, Président de l'UPV Montpellier 3
Monsieur Filippo LO FERMO, Agent Comptable UPV Montpellier 3 (excusé)
Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Général
Monsieur Bernard TRAVIER, Titulaire Municipalité
Madame Nathalie VINCENT, DGS de l'UPV Montpellier 3
Madame Annie YAGUE, Représentante de la Municipalité (excusée)

Représentants des étudiants

Monsieur Marc FAYOLLE (excusé)
Madame Monique JEANJEAN (excusée)
Monsieur Philippe JEANTEUR (excusé)
Madame Jacqueline LOUVRIER (excusée)
Monsieur Jean-Loup MAISTRE (excusé)
Madame Claudine MANDON (excusée)
Madame Josette MOULINIE

Madame Nicole PASQUIER
Madame Monique RABINOVICI
Madame Lucienne REINTEAU
Madame Maryvonne YECHE

Conseil d'Administration du 26 novembre 2018 : séance ouverte par le Président de l'UTT, Monsieur François Henn et le président de l'UM, président du Conseil d'Administration de l'UTT, Monsieur Philippe Augé.

Rappel de l'ordre du jour

>> À titre d'information :

Effectifs : Depuis quelques années, les effectifs sont en hausse, et l'on peut s'en féliciter. Au 23 novembre 2018, il y avait 2 180 inscrits.

À noter que de plus en plus d'étudiants ne s'inscrivent pas uniquement aux conférences (droits d'inscription de base) mais s'inscrivent également aux cours dits « complémentaires », avec une offre plus large.

La croissance du nombre des étudiants s'inscrivant à un cours complémentaire est supérieure à la croissance du nombre d'étudiant total.

Presque tous les étudiants, en moyenne, prennent un cours. L'impact sur les recettes et le budget est direct.

L'évolution est peu marquée sur les disciplines dans lesquelles s'inscrivent nos étudiants, mais il y a toujours une prédominance dans les cours de langues.

Nous proposons plus de 3000 heures de cours, toutes matières confondues.

Répartition des étudiants : La provenance des étudiants est assez stable ; ils viennent majoritairement de Montpellier (plus de la moitié), un bon tiers vient de la Métropole, puis 13/14% hors Métropole.

Répartition thématique des conférences (en fonction des disciplines) : Le choix effectué par l'UTT s'est stabilisé ces dernières années. Il y a majoritairement des conférences dans le domaine de la littérature au sens très large (histoire, philosophie, égyptologie etc...). Le taux des conférences dans le domaine scientifique a pu augmenter grâce à l'appel à conférences effectué par l'UM.

Beaucoup de partenaires chercheurs, de l'IRD, du CIRAD etc... répondent aux appels à conférences lancés par l'UTT et donnent des conférences.

Monsieur Henn demande à Monsieur Triaire si un appel similaire pourrait être mis en place à l'Université Paul Valéry Montpellier 3.

Il manque encore des disciplines représentées, mais nous essayons chaque année d'élargir notre panel. Monsieur Augé sollicitera ses collègues de la faculté de droit en particulier.

Budget : Présentation par Madame Jaulmes.

>> Compte financier 2017 arrêté et validé par le Conseil d'Administration de l'Université Paul Valéry. Il s'agit donc de chiffres définitifs.

- L'**augmentation des redevances** est expliquée par le nombre croissant d'étudiant inscrits et également par l'augmentation des cours complémentaires suivis. Les produits sont donc augmentés de plus de dix-mille euros ;
- Les **subventions** ont diminué en 2017 : 3 000 € de la Mairie de Montpellier, 0€ de l'Agglomération. La tendance est donc à la diminution ;
- **Augmentation des charges de fonctionnement** avec :
 1. Désormais, il y a la location de la Salle Pétrarque (qui était gracieusement prêtée par la Mairie de Montpellier jusque-là). La location se fait à la journée, sur la période louée, du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mai (\pm 4 000€ de charges par an).
 2. Dépenses effectuées au niveau du secrétariat (adhésifs vitres, achat d'un ordinateur).
 3. Depuis 2017 : Collations à la rentrée pour les cours complémentaires sur Pétrarque (cours de langues et modules). Permet un moment de convivialité entre les étudiants et avec les enseignants. Cette charge a été reproduite également cette année.
- **Dotations aux amortissements** : s'élève à peu près à 9 000 € pour prendre en compte les dépréciations futures des biens amortissables, notamment l'investissement qui a été fait dans le site de gestion. Également le vidéoprojecteur pour le club-photo. Ce ne sont pas des charges réellement décaissées, mais ce sont des charges ajoutées au niveau du compte de résultat. D'où des charges plus importantes en 2017 par rapport à 2016.
- **Résultat** positif en 2017, d'environ 45 000 €
- **CAF** (Capacité d'Autofinancement) : 54 215 €. Très bonne santé financière de l'UTT.
- Le **fonds de roulement** : abondement de 11 215 €. Deux gros investissements de 2017 ont été financés par la CAF : le site de gestion de l'UTT pour 42 000 € et le vidéoprojecteur du club-photo. FDR = 338 063 €, ce qui équivaut à 442 jours de fonctionnement.

>> Simulation 2018 et budget initial 2019 :

- ❖ **Recettes** > fin 2018, les redevances devraient s'élever à 357 530 €, en hausse par rapport à 2017 (ouverture de deux nouveaux cours et augmentation du nombre d'étudiants, augmentation de la fréquentation aux cours complémentaires).
> En 2019 le budget initial (recettes = charges) prévoit des redevances plus élevées (367 000€) : ouverture du cours d'Égyptologie qui va démarrer en Février 2019, plus la nouvelle salle au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Varennes qui a été attribuée à l'UTT permettra l'ouverture de nouveaux cours (cours à petits effectifs) et devrait donc générer des redevances supplémentaires, plus la croissance régulière du nombre d'étudiants. Subventions : 3 000 € de la Mairie obtenu en 2018 et 0€ de l'Agglomération. En 2019, demande de 10 000€ (5 000 € à la Mairie et 5 000 € à l'Agglomération) ;
- ❖ **Charges** > au niveau de la simulation 2018, les charges de fonctionnement seront à peu près identiques à celles de 2017. Il n'y a pas de grande évolution non plus au niveau de la masse salariale. Dans cette simulation, les dotations aux amortissements n'ont pas été intégrées (\approx 14 000€). Elles seront déduites du résultat sur les comptes financiers de l'Université Paul Valéry. On devrait avoir un résultat net en 2018 d'environ 56 000 €. > Au niveau des charges 2019, les postes qui sont fortement augmentés sont :
 - ❖ l'aménagement du secrétariat/salle de cours : le projet est toujours en cours, le dossier de permis de construire a été déposé à la Mairie en juillet 2018, mais nous n'avons toujours pas eu de retour. Nous espérons que ces travaux pourront avoir lieu

en 2019 : suppression d'une cloison vitrée, et mise en place d'une nouvelle cloison vitrée, et d'une porte aux normes de sécurité incendie et accessibilité handicap.

- ❖ la location immobilière si ouverture d'un nouveau module
- ❖ le poste Nettoyage des locaux du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Varennes.
- ❖ l'augmentation des **charges Masse salariale** :
 - les nouvelles grilles des agents non titulaires ont été votées par l'Université Paul Valéry et ont un impact sur la masse salariale du personnel administratif
 - prise en compte du recrutement d'un ½ poste administratif supplémentaire
 - l'ouverture de nouveaux cours de langues aura un impact sur la masse personnel avec la rémunération des enseignants qui seront embauchés.

>> Questions :

1. Madame Terrible, représentante des étudiants de l'UTT et présidente de l'association ORFEO, demande si la subvention accordée à la culture musicale en 2018 (prise en charge de la location du bus pour la sortie de fin d'année) a été supprimée pour 2019 ?
→ La subvention est prévue pour la surprise musicale (intervention d'artistes de l'Opéra pendant le cours) puisqu'elle profite à tous les étudiants inscrits en culture musicale. En revanche, la sortie de fin d'année n'étant réservée qu'aux adhérents de l'association ORFEO, l'UTT n'a pas à prendre en charge ce coût. Le budget est donc alloué pour la surprise musicale et la collation de début d'année.
2. Monsieur Colonna, représentant des étudiants de l'UTT, demande :
 - pourquoi demander 10 000€ de subvention en 2019 si 3 000 € ont été accordés à l'UTT en 2018
 - Maintien des demandes chaque année en prévision des travaux d'aménagement qui vont être effectués
 - une partie des 24 000 € va-t-elle être de l'amortissement ?
 - C'est de la rénovation et non pas de l'investissement.
3. Madame Rocchi, représentante des étudiants de l'UTT, demande si un loyer devra être payé pour la salle du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Varennes
→ Coût inclus dans la location des locaux Hôtel de Varennes
4. Monsieur Mandon, représentant des étudiants de l'UTT, indique que le libellé PCA (Primes de Charges Administratives) ne devrait pas être personnalisé, mais devrait juste mentionner « PCA Président UTT »

Budget 2018 : une simulation n'appelant pas de vote. Proposition du budget initial 2019, vote :

Vote :

- ne souhaite pas participer : 0

- s'abstient : 0

- contre : 0

→ **Budget initial 2019 adopté par le CA à l'unanimité**

Candidature de Monsieur Triaire à la Présidence de l'UTT : Devra être approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, avant d'être définitivement validée par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 3.

Selon les statuts de l'UTT, une alternance dans la présidence doit être réalisée entre un Président d'UM et un Président d'UPV.

Monsieur Henn arrivant en fin de mandat, l'Université Montpellier 3 a proposé Monsieur Dominique Triaire comme candidat. Ce dernier donne des conférences à l'UTT, mais fait également partie de son Conseil d'Administration, en tant que représentant des enseignants de l'Université de Paul Valéry.

L'Assemblée Générale de l'UTT réunie en septembre a validé la candidature de Monsieur Triaire.

Monsieur Henn donne la parole à Monsieur Triaire, et le remercie à titre personnel.

Monsieur Triaire indique qu'il est professeur de littérature française, plutôt 18^{ème} siècle, à l'Université Paul Valéry et directeur des Presses Universitaires Méditerranéennes, mais que son mandat arrive à terme au printemps 2019. Il ne le renouvellera pas. Il prendra également sa retraite professionnelle en août 2020. Il pourra à ce moment-là se consacrer à 100 %, si toutefois ça n'était pas le cas dès maintenant, à l'Université du Tiers Temps.

Monsieur Triaire rend hommage à Monsieur Henn, le félicite pour l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits et la bonne santé financière de l'UTT. Lui-même de nature conservatrice, il pense poursuivre le même genre de présidence. Il y a une certaine audace à ne pas changer, car l'UTT est une belle institution qu'il ne faut pas chambouler.

Il sera très attentif aux demandes des étudiants. Par exemple, il a déjà noté que des étudiants souhaitaient des cours de latin et va voir avec Madame Jaulmes ce qu'il est possible de faire. Il est surpris qu'il n'y ait que 2% de conférences en droit et en histoire du droit. En tant qu'enseignant du 18^{ème}, il a beaucoup de respect pour Montesquieu et pense qu'il faudrait demander à nos amis juristes d'intervenir dans ce domaine-là, et que le domaine du droit devrait être sollicité un peu plus.

Il faudra réfléchir à une méthode pour l'évaluation ; que les étudiants puissent faire remonter leur ressenti, de façon à ajuster au mieux l'offre de formation.

L'UTT fait partie de la mission de diffusion du savoir, les communes autour de Montpellier pourraient être intéressées par notre institution et nos formations.

Monsieur Augé remercie Monsieur Henn pour le travail accompli au sein de l'Université et espère que Monsieur Triaire sera élu. Il apprécie la continuité de certaines choses intangibles. Il indique qu'il serait bien que davantage de juristes interviennent à l'UTT, et fera des demandes en ce sens.

>> Questions des représentants des étudiants :

1. Madame Terrible, approuve le projet d'augmenter le nombre de conférences dans le domaine du droit et indique que cela pourra aider les familles recomposées. Monsieur Henn rajoute que l'économie est également peu représentée dans les conférences proposées.
2. Monsieur Mandon rejoint Madame Terrible et indique que des cours d'économie et de droit (et notamment une conférence explicative en début d'année) pourraient permettre aux parents et aux grands-parents de mieux comprendre l'évolution, de l'enseignement secondaire et supérieur car des mutations sont attendues ces prochaines années.

Avis du Conseil d'Administration concernant la candidature de Monsieur Triaire.

Vote pour avis :

- **ne souhaite pas voter : 0**

- **s'abstient : 0**

- **contre : 0**

La candidature de Monsieur Triaire est acceptée par le Conseil d'Administration de l'UTT.

Madame Terme indique qu'il aurait été préférable de voter « pour » Monsieur Traire ; Monsieur Henn demande donc qui est pour la candidature de Monsieur Triaire. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Évolution du service administratif : Nous sommes dans l'attente de l'autorisation de travaux d'aménagement du secrétariat/salle de cours, suite au dépôt du permis de construire en juillet 2018. Ce dossier est suivi par un architecte habilité pour ce genre de travaux qui ne pourront être faits que pendant les périodes de vacances/fermeture de l'UTT.

Un demi-poste pourra alors être ouvert.

La réévaluation de la rémunération de Madame Jaulmes, avec son passage au grade équivalent d'Ingénieur d'Études, a été validée par l'UPV.

Madame Jaulmes est en CDI mais non titulaire de la fonction publique.

Le poste de Madame Latorré, qui satisfait à sa mission, est en attente pour passer d'un CDD à un CDI.

L'UTT est toujours en évolution et sa mission officielle est la diffusion de la culture. Il faut donc qu'il y ait la possibilité d'un poste de titulaire sur la fonction d'administration de l'UTT. Monsieur Henn souhaite que Monsieur Triaire poursuive cette demande auprès de Monsieur Gilli, Président de l'UPV.

Tarifs de l'UTT : Cette année, comme les années précédentes, le résultat financier est largement positif. Il n'y a donc aucune raison d'augmenter les tarifs.

Une remarque très générale est à noter : plusieurs activités de l'UTT se sont déclinées en associations qui avaient des activités complémentaires mais totalement intégrées à la mission de l'UTT (musique, photo...).

Ces associations, pour des activités parfois totalement intégrées et précisées sur le programme de l'UTT, demandaient une participation supplémentaire à leurs adhérents. Monsieur Henn pense légitime et nécessaire de mettre à plat les fonctionnements de ces associations.

Modification du fonctionnement de la Bibliothèque Pour Tous :

- Suppression de la cotisation de 80 centimes par livre emprunté pour les étudiants
- Participation de l'UTT aux frais de fonctionnement de la Bibliothèque Pour Tous à hauteur de 1000 € pour 2019

Validation par le Conseil d'Administration des tarifs 2019-2020

Ces tarifs sont soumis à la validation du Conseil d'Administration de l'UPV.

Monsieur Augé quitte le Conseil d'Administration.

>> Questions diverses :

1. Quelques pistes pour réduire l'excédent budgétaire :

Sachant que l'ouverture de nouveaux cours génère plus de recettes que de charges :

- nous avons d'ores et déjà augmenté l'assiette d'exonération des personnes en situation de handicap, celles inscrites à Pôle Emploi et celles en dessous du seuil de pauvreté ;

- nous pourrions peut-être prendre en charge plus d'activités ?

Pistes à étudier avec le prochain Président de l'UTT.

2. Contrôles aux entrées des cours :

L'UTT est obligée de contrôler les entrées pour des raisons de sécurité.

3. Tarif dégressif à partir du 2^{ème} cours ou « pack » à partir du 3^{ème} cours :

Un étudiant paie en moyenne 170€, un couple 340€.

Risque pour Monsieur Triaire = susciter un appel avec une diminution des tarifs et être confronté aux problèmes de locaux.

Monsieur Henn précise que les problèmes de locaux ont déjà été évoqués depuis plusieurs années, qu'il y a déjà eu de nombreux rendez-vous qui se sont traduits par une visite de l'architecte de la Mairie l'hiver dernier. Le résultat est concret ; une salle a été attribuée à l'UTT, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Varennes. Elle est plutôt petite, mais elle va donner du souffle à l'UTT dès 2019-2020, sans surcoût de loyer.

Le travail de recherche de salles est un travail de très longue haleine, pour essayer de convaincre le Maire, le Président de la Métropole.

4. L'ouverture des salles ¼ d'heure avant le début du cours, et jugé trop tardif par beaucoup d'étudiants, qui patientent debout, dehors.

Le contrôle des entrées est nécessaire.

5. La situation du personnel :

Évoquée précédemment.

6. Accès au Musée Fabre :

Il n'y a aucun représentant de la Mairie ou de la Métropole. Un courrier sera adressé aux élus avec une copie au conservateur.

7. Titre de la semaine thématique 2019-2020 :

« Semaine mondiale de la science au service de la paix et du développement ».

Ce sujet sera donné aux artistes de l'UTT et au club photo pour proposer la prochaine couverture du programme pour 2019-2020.

8. Informations de l'Académie des sciences et des lettres relayées par l'UTT :

À poursuivre selon Monsieur Triaire.

9. Module de d'Astronomie :

Monsieur Rebol : « Ce module est divisé en deux partie : La première, **Astronomie 1** est une formation générale sur l'Astronomie (Big Bang, extension...) ; la seconde, **Astronomie 2** est un demi-module (6 séances) plus spécialisé, sur les exoplanètes et les astres compacts.


À la demande des étudiants, une alternance avec un autre demi-module consacré à l'observation (image, spectre...) est à l'étude pour 2019-2020.

10. Concernant le renouvellement des représentants du Conseil Administration de l'UTT, un appel à candidature sera lancé avant la prochaine Assemblée Générale de 2019.

L'ensemble du collège étudiant sera prévenu 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Les mandats des représentants s'arrêtent à la prochaine Assemblée Générale, et la liste pourra être renouvelée. Il n'y a pas de limite de mandats. La liste des représentants doit être approuvée à l'Assemblée Générale.

Fin de la séance à 11h30.


Le Président
de l'Université du Tiers Temps
Professeur F. HENN